



ACADÉMIE DE RENNES

Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat

Rennes, le 27 novembre 2020

Le Recteur

Délégation académique aux relations
Européennes et internationales

Affaire suivie par :

Sophie ESSEUL

T 02 23 21 78 35

ce.dareic@ac-rennes.fr

à

Mesdames et Messieurs
les Directeurs d'établissement

96 rue d'Antrain - CS 10503
35705 RENNES Cedex 7

Objet : Rencontres scolaires en Tiers-Lieu - Échanges scolaires franco-allemands 2021

Références : [B.O.E.N n°41 du 29 octobre 2020](#) portant sur les Programmes franco-allemands de mobilité collective et individuelle des élèves et apprentis – Campagne 2021

J'invite les établissements ou écoles intéressés par le programme « Rencontres en Tiers-lieu » à établir leur dossier de demande de subvention.

En cette année de crise, toutes les demandes de subventions seront acceptées, à la seule condition qu'elles soient déposées avant le début de la rencontre et parviennent à **la DAREIC quelques semaines avant le début de la rencontre.**

Sont concernés tous les établissements primaires et secondaires de l'enseignement général et technologique. Les élèves n'apprenant pas l'allemand peuvent également participer à cet échange.

Ces rencontres devront se réaliser durant l'année civile 2021. Les subventions de l'OFAJ sont accordées pour frais de voyage et frais de séjour. Les établissements en réseau prioritaire peuvent prétendre à une subvention plus élevée. Par ailleurs, les projets menés en lien avec le thème de l'Europe se verront attribuer une subvention supplémentaire.

Vous trouverez, en pièce-jointe, un récapitulatif des modalités de mise en œuvre des rencontres ainsi que la procédure de demande de subvention avec les pièces à joindre au dossier.

Aucun reliquat de subvention ne pourra être utilisé l'année suivante.

Si le projet de voyage devait être abandonné, l'établissement en fera part dans les meilleurs délais à la DAREIC.

Le Recteur

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général


Michel CANEROT

Emmanuel ETHIS

Copie :

- Madame et Messieurs les Directeurs académiques des services de l'Éducation nationale
- Madame et Messieurs les Directeurs diocésains de l'enseignement catholique

Pièce jointe :

- Récapitulatif des modalités de mise en œuvre des rencontres et de la procédure de demande de subvention